

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DE MONTREAL

Lecture du Dimanche

Publiée avec l'approbation de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Montréal.

Paraissant le Samedi.

SOMMAIRE

ROME : Lettre du Souverain — Pontife au cardinal-vicaire sur le Rosaire. — CHRONIQUE DIOCÉSAIN ET PROVINCIALE : fête de la Présentation de la très sainte Vierge; rénovation des promesses cléricales; retraite jubilaire à Notre-Dame; circulaire de Mgr des Trois-Rivières. — *Bibliographie* : Tradition de la compagnie des prêtres de Saint-Sulpice. — LES VOCATIONS RELIGIEUSES. —



SOMMAIRE

LES FRANÇAIS DANS L'EMPIRE TURC.—NOUVELLES RELIGIEUSES : " Les catholiques sont hors la loi ; " un conseil de la *Riforma*; la paix entre le Vatican et l'Allemagne; l'administrateur apostolique du Tessin; un officier de Marine à la Trappe; l'aumônerie militaire en France; un article de M. Jules Simon. — HISTOIRE D'UN SOLDAT (*fin.*)—PRIONS POUR NOS MORTS.

LE NUMÉRO

PRIX DE L'ABONNEMENT

LE NUMÉRO

2 Cents Une piastre par an, payable d'avance. 2 Cents

Les abonnements datent du premier de chaque mois.

Permis d'imprimer : † EDOUARD-CHS, Archevêque de Montréal.

Adresser toutes communications concernant l'administration à
MM. EUSÈBE SENÉCAL & FILS, et pour la rédaction à **M. P. DUPUY**,
 Bureaux: No 20, rue Saint-Vincent, Montréal.

PRIÈRES DES QUARANTE HEURES.

| | | | |
|-----------|----|------|--------------------|
| DIMANCHE, | 28 | NOV. | —La Cathédrale. |
| MARDI, | 30 | “ | —Saint-Félesphore. |
| JEUDI, | 2 | DEC. | —Saint-Liguori. |
| SAMEDI, | 4 | “ | —Caughnawaga. |

FETES DE LA SEMAINE.

| | | | |
|-----------|----|------|---|
| DIMANCHE, | 28 | NOV. | —Premier dimanche de l'Avent. semid 1 classe, ornements violets. <i>On annonce le jeûne de l'Avent et la fête de saint André.</i> |
| Lundi, | 29 | “ | —Vigile de saint André, ornements violets. |
| Mardi, | 30 | “ | —SAINT ANDRÉ, AP., d. 2 cl., ornements rouges. |
| Mercredi, | 1 | DEC. | — <i>Jeûne.</i> De la Férie. ornements violets. |
| Jeudi, | 2 | “ | —Sainte Bibiane, V. M., s., orns rouges. |
| Vendredi, | 3 | “ | — <i>Jeûne.</i> S. Frs-Xavier, C., d. m. orns blancs. |
| Samedi, | 4 | “ | —S. Pierre Chry., E. D., d., orns blancs. |

OFFICES EXTRAORDINAIRES.

ÉGLISE MÉTROPOLITAINE.—*Dimanche 28*, ouverture des Quarante Heures à la grand'messe. Vêpres à 3½ heures, amende honorable à 8 hrs P. M.

Lundi 29.—Grand'messe à 9½ heures, vêpres à 3½ heures, prière et amende honorable à 8 heures P. M.

Mardi 30.—Clôture des Quarante Heures à la grand'messe, à 9½ heures.

Lundi et mardi, il y aura des basses messes depuis 5½ heures jusqu'à la grand'messe.

Mardi soir, Mgr l'archevêque de Montréal et les prêtres de sa maison commenceront leur retraite annuelle.

SAINTE-BRIGIDE.—*Dimanche 28*, à 2 heures, bénédiction de cloches par Mgr de Montréal.

ROME.

—
LETTRE DU SOUVERAIN-PONTIFE
 AU CARDINAL-VICAIRE

Notre très saint Père le Pape vient d'adresser à Son Eminence le Cardinal-Vicaire la lettre suivante sur la dévotion du Rosaire et sur les moyens de la perpétuer, surtout à Rome, pour qu'elle devienne une arme efficace contre les ennemis de l'Eglise.

à Monsieur le Cardinal Lucide-Marie Parocchi,
 Notre Vicaire général à Rome.

Monsieur le Cardinal,

Plusieurs fois déjà pendant Notre Pontificat, Nous avons fait connaître Notre prédilection pour la dévotion du très saint Rosaire et la grande confiance que Nous y avons placée en présence des besoins si graves de l'Eglise en ce moment. Les motifs de cette prédilection et de cette confiance, Nous les avons amplement indiqués dans Nos lettres encycliques, et ces mêmes motifs Nous amènent à prescrire jusqu'à nouvel ordre la continuation du pieux exercice du mois d'octobre en l'honneur de la Vierge glorieuse du Rosaire. Aussi avons-Nous appris avec une vraie consolation de Notre cœur que, dans un très grand nombre de pays, cette dévotion se ravive et fleurit, aussi bien en public qu'en particulier, et qu'elle produit pour les âmes des fruits très précieux de grâce et de salut.

C'est pourquoi Nous ne croyons pas avoir trop fait pour favoriser au milieu du peuple fidèle cette pieuse pratique que Nous désirons voir se propager de plus en plus et devenir la dévotion vraiment populaire de tous les lieux et de tous les jours. Ce désir est en Nous d'autant plus vif que les temps sont de jour en jour plus mauvais et contraires à l'Eglise et que le besoin d'un secours divin extraordinaire est reconnu plus urgent. L'audace des sectes, accrue par la faveur ou la connivence qu'elle rencontre partout, ne connaît désormais plus de frein, et elle s'efforce en tous lieux et de mille manières d'outrager et d'opprimer l'Eglise, la seule puissance qui soit à même de la combattre et qui, de fait, l'a toujours combattue. Œuvre divine à laquelle les promesses de son fondateur donnent pleine sécurité, l'Eglise ne craint point pour elle-même ; mais les âmes n'en sont pas moins exposées à des maux incalculables, et un grand nombre se perdent misérablement. Ces considérations Nous portent à vouloir rendre constant et ininterrompu dans l'Eglise le recours à Dieu et à la grande Reine du Rosaire, aide si efficace des chrétiens, dont les puissances mêmes des abîmes ressentent en frémissant le pouvoir.

A cet effet, Nous Nous adressons à vous, Monsieur le Cardinal, qui tenez Notre place dans le gouvernement de l'Eglise de Rome, afin de vous manifester Notre intention que l'on commence précisément à Rome à rendre plus générale, quotidienne et perpé-

tuelle dans les églises et les oratoires publics la dévotion du Rosaire. Beaucoup d'églises dans Notre auguste Ville ont été dédiées par la piété insigne des Romains en l'honneur de la très sainte Vierge ; et Nous savons que dans quelques-unes de ces églises, la récitation quotidienne du Rosaire est déjà en usage. Mais c'est Notre volonté que ce pieux exercice soit aussi introduit et pratiqué journellement dans toutes les autres églises consacrées à Marie, aux heures qui seront respectivement reconnues les plus opportunes et les plus commodes pour les fidèles. Conformément à cette volonté de Notre part, vous voudrez bien prendre les dispositions nécessaires, et, afin qu'elles ne rencontrent pas de difficultés dans leur exécution, Nous sommes prêt, comme vous le savez, à faire tout ce qui sera requis à cet effet.

Ce n'est pas, d'ailleurs, sans motif que Nous ordonnons pour Rome des prières spéciales. Rome, siège du Vicaire de Jésus-Christ, particulièrement favorisée par la Providence et professant une spéciale dévotion pour la très sainte Vierge, doit à bon droit précéder les autres villes dans les manifestations religieuses et servir à toutes d'exemple. En outre, l'Eglise souffre ici plus qu'ailleurs dans la personne de son Chef suprême ; ici également plus qu'ailleurs, parce que c'est le centre du catholicisme, les ennemis dirigent leurs efforts, et la haine satanique des sectes prend plus particulièrement Rome pour point de mire. Rome a donc plus de motifs et un plus grand besoin de se mettre sous la protection de la Vierge puissante et d'en mériter le patronage. Nous ne doutons point que la piété des Romains ne Nous seconde pleinement dans Nos intentions qui ont à la fois pour objet le bien de toute l'Eglise et le salut de Rome.

Dans cette douce espérance, Nous vous accordons de tout cœur à vous, Monsieur le Cardinal, et à tout le clergé et au peuple de Rome la bénédiction apostolique.

Donné au Vatican le 31 octobre.

LÉON XIII, PAPE.

CHRONIQUE DIOCESAINE ET PROVINCIALE

La fête de la Présentation de la Très Sainte-Vierge, fête patronale de la Compagnie de Saint-Sulpice, a été célébrée dimanche dernier au grand Séminaire, avec la solennité accoutumée.

Sa Grandeur Mgr de Montréal a officié pontificalement. Puis les Sulpiciens et les prêtres qui s'étaient joints à eux renouvelèrent leurs promesses cléricales.

Demain, dimanche, commencera, à Notre-Dame, la grande retraite jubilaire divisée en trois parties : pour les mères chrétiennes, pour les demoiselles, pour les jeunes gens et les hommes.

Pour la retraite des mères chrétiennes, les exercices auront lieu le matin et le soir ; pour celle des demoiselles, à cinq heures et demie, à huit heures du matin et à sept heures du soir, et aux mêmes heures pour la retraite des jeunes gens.

Les révérends pères rédemptoristes seront les prédicateurs de cette mission jubilaire.

Sa Grandeur Mgr des Trois-Rivières a adressé à son clergé la circulaire suivante qui a été lue en chaire dimanche dernier :

ÉVÊCHÉ DES TROIS-RIVIÈRES,

19 novembre 1886.

- I Les Élections.
- II La " Sentinelle. "

Bien-Aimés Coopérateurs,

Les élections, qui viennent d'avoir lieu en notre province, ont donné occasion à des désordres sur lesquels je crois de mon devoir d'attirer votre attention, surtout en prévision des prochaines élections fédérales. Vous êtes témoins comme moi de l'excitation, qui règne dans le pays entier, à cause des questions brûlantes que des circonstances malheureuses sont venues soulever. C'est le temps pour nous tous d'être fermement attachés aux grands principes de l'ordre et de la morale publics.

Pour moi, à la veille de ces élections, j'ai cru nécessaire de rappeler aux électeurs et aux candidats les sages prescriptions du IVme Concile de Québec sur tout ce qui a rapport au choix des représentants du peuple. J'ai exposé, d'après le même Concile, la gravité des désordres, qui se produisent trop souvent, en temps d'élections, et j'ai fortement pressé les fidèles d'éviter avec soin ces désordres, leur rappelant le compte sévère qu'ils auront à rendre un jour au Souverain Juge de tous leurs actes et de toute leur conduite.

Ce que j'ai fait ici, vous avez dû le faire vous-mêmes dans vos paroisses respectives. Mais, hélas ! que notre voix a été bien peu écoutée ! Dans cette ville surtout, on a revu les plus mauvais jours des luttes électorales. Une corruption scandaleuse, le mensonge et la calomnie, l'abus des boissons enivrantes, et, qui plus est, des actes de violence constituant une véritable émeute, voilà ce que nous avons eu la douleur de constater dans cette élection.

Encore si ces excès n'avaient été que le résultat d'une excitation passagère et le produit spontané de l'effervescence du peuple, nous aurions pu les stigmatiser avec moins de force et les oublier plus facilement. Mais quand nous savons que tout cela s'est fait avec préméditation, et à l'aide d'une organisation préparée avec soin, quand nous voyons surtout qu'en certains endroits on cherche après coup à justifier de semblables écarts, nous ne pouvons nous empêcher d'élever de nouveau la voix, pour vous prémunir, ainsi que vos ouailles, contre ces perturbateurs de l'ordre public et social. Il n'est jamais permis de pousser le peuple à la révolte,

ni de semer dans les masses des idées de sédition. L'autorité est une chose sacrée, et ses représentants, quels qu'ils soient, ont droit au respect des subordonnés et à leur obéissance dans les choses justes. Que deviendra la société, si l'autorité est foulée aux pieds ?

Je vous signale particulièrement un petit journal publié dans cette ville, et qui a nom " La Sentinelle, " lequel s'est fait remarquer, depuis quelque temps, par son mépris de l'autorité et par ses tendances démagogiques. A plusieurs reprises déjà, on avait attiré mon attention sur ses attaques plus ou moins voilées contre le clergé, sur son persiflage des choses saintes, et sur son zèle à soutenir de mauvaises causes, en exploitant pour cela les passions populaires. Mais le peu d'importance de cette feuille m'avait fait croire que le silence à son sujet convenait mieux que la censure. Aujourd'hui que le besoin des élections lui a donné quelque développement, et que son mauvais esprit s'accroît davantage malgré l'avertissement que j'ai dû lui donner du haut de la chaire, je vous le dénonce comme dangereux. Je vous mets en garde, ainsi que vos ouailles, contre ses tendances malsaines et ses principes pernicious, et j'engage les fidèles confiés à vos soins à ne point recevoir ce journal.

Parce que nous restons en dehors des partis politiques, cela ne veut pas dire, bien chers coopérateurs, que nous puissions demeurer silencieux en face des excès, où les partis politiques peuvent tomber. Nous sommes au premier chef les défenseurs de l'autorité, de la morale et de l'ordre publics. Nous ne faillirons pas à notre devoir. Vous le savez, le souffle révolutionnaire qui a passé sur les vieilles sociétés de l'Europe, et qui les a bouleversées de fond en comble, se fait sentir dans notre pays, et le menace grandement. A nous de préserver nos populations de ces idées nouvelles, subversives de l'ordre chrétien, attentatoires aux droits de l'Eglise et ennemies de la paix publique.

Je vous mets en garde, de plus, contre l'abus que l'on fait souvent du crédit et de l'influence du clergé, au profit de certaines visées politiques.

Ainsi on voit quelquefois, d'un côté, des hommes imbus de principes pervers, et plus soucieux de leur intérêt personnel que de l'avantage du pays, qui ne manquent pas dans l'occasion de s'abriter sous le manteau des meilleures causes, pour tromper plus facilement les électeurs et exploiter par là, en vue de leurs desseins, les sentiments populaires.

Pour juger sainement de ces hommes et de leur action, servez-vous de la règle tracée par les évêques de la Province dans leur lettre collective du 22 septembre 1875, et dans la circulaire qui l'accompagne.

D'un autre côté, on remarque aussi des hommes animés sans doute des meilleures intentions, mais emportés peut-être par une trop grande ardeur, qui mettent leur énergie et leurs talents au

service de causes, qui peuvent être justes, mais que d'habiles adversaires s'efforcent de faire tourner à leur bénéfice et au triomphe d'opinions dangereuses.

Pour ma part, je vous déclare que j'ai regretté et que je regrette encore vivement tous les torts subis par les métis dans la question du Nord-Ouest, mais que je n'ai pas voulu me prononcer sur les meilleurs moyens à prendre pour amener la réparation de ces torts, vu que des esprits éclairés et même les cœurs les plus sympathiques aux métis sont partagés sur ce point. Je vous exhorte à faire de même pour l'avenir, et à diriger vos soins et votre travail vers le maintien du bon ordre et l'apaisement des esprits, et vers la défense des vrais intérêts de la société.

N'oublions pas que notre meilleur gage de succès en cela se trouve dans la prière, dans la bonne entente entre nous, et dans une action vigilante en face de l'erreur et du mal.

Vous lirez cette lettre en chaire le premier dimanche après sa réception.

Agréé, mes chers Coopérateurs, l'expression de mon entier dévouement en Notre-Seigneur.

† L. F. EV. DES TROIS-RIVIÈRES.

BIBLIOGRAPHIE.

†.— **TRADITIONS DE LA COMPAGNIE DES PRÊTRES DE SAINT-SULPICE** pour la direction des grands séminaires, par M. J. ICARD, supérieur général de la compagnie de Saint-Sulpice. 1 vol. in-8 de xvi-560 p. (1886). Paris, Lecoffre. 6 francs.

En tête du nouveau livre de M. Icard se lit une lettre du cardinal Guibert qu'il faudrait reproduire tout entière. Ce serait assurément l'appréciation la plus autorisée de cet ouvrage. Le grave cardinal loue l'auteur d'avoir composé un écrit qui contribuera puissamment à maintenir la discipline ecclésiastique. Dans tous les temps cette discipline ecclésiastique est de première nécessité ; mais dans les temps troublés que nous traversons, elle est plus indispensable que jamais. Et quel moyen plus efficace pour obtenir ce but désirable que de réunir les traditions que plusieurs générations d'hommes sages et pieux se sont transmises comme un trésor ?

“ La formation du clergé, ce besoin permanent de l'Eglise, est venue en ce moment une des nécessités les plus impérieuses et les plus pressantes. Les hommes de notre temps oublient trop que la civilisation dont ils sont si fiers est toute pénétrée du christianisme, qu'en voulant la séparer des sources religieuses d'où elle est sortie, ils ne peuvent que la faire reculer vers la barbarie. Seul l'Evangile a pu émanciper l'humanité, parce que, au frein brutal de l'esclavage, il substituait une discipline morale assez forte pour

contenir les appétits. Le jour où certains fanatiques d'impiété auraient réussi à effacer de notre nation le signe chrétien, il ne resterait plus rien de ce qui fut la France. C'est donc un intérêt patriotique autant que religieux qui s'attache aux mesures par lesquelles se conserve et se propage parmi nous la foi chrétienne. Le grand instrument de cette œuvre civilisatrice est un bon clergé, pur, instruit et zélé. »

Ces paroles font assez voir l'intérêt qui s'attache au livre dont nous avons transcrit le titre. Le sujet traité par M. Icard préoccupe l'Eglise depuis trois cents ans, car le concile de Trente ne trouva pas de moyen plus efficace, pour combattre les maux introduits dans la société chrétienne par la fausse réforme de Luther et de Calvin, que l'établissement des maisons dans lesquelles les clercs puiseraient l'instruction et la formation morale et religieuse. L'auteur raconte avec intérêt les différents essais qui furent tentés au seizième siècle pour exécuter le désir des Pères de Trente, les obstacles qu'ils rencontrent, particulièrement en France, enfin l'heureuse entreprise de ces deux saints prêtres qui furent dans notre pays les véritables instituteurs des séminaires, saint Vincent de Paul et M. Olier.

Les deux familles de ces deux serviteurs de Dieu se sont toujours appliquées à suivre les traditions qu'ils leur ont léguées, et l'on peut sans témérité attribuer à cette fidélité les succès qu'elles ont obtenues pour le salut des âmes ; on peut aussi lui attribuer, pour beaucoup, le respect général dont elles sont entourées. Les prêtres de Saint-Sulpice, qui doivent seuls nous occuper en ce moment, y ont trouvé cet attachement à la vraie doctrine qui leur a permis de traverser l'épreuve du jansénisme sans fléchir. Ils ont même mérité par leur fermeté à soutenir l'orthodoxie, les injures que tout le monde connaît grâce à l'expression originale qu'elle prend sous la plume du duc de Saint-Simon ; moins remarquable par la forme dans *les Nouvelles ecclésiastiques*, l'injure contre les Sulpiciens y reparaît à tout moment : les outrages prodigués par les ennemis de la vérité ont toujours été l'éloge de ceux contre lesquels ils sont dirigés. M. Icard a de très belles pages pour relever la fidélité de sa compagnie à suivre les traces de son pieux fondateur. Toutefois c'est moins à célébrer la gloire des siens qu'à leur tracer des règles de conduite pour continuer à accomplir d'une manière fructueuse leur mission, qu'il consacre son livre.

Voici, en peu de mots, l'objet de cet écrit. Après l'aperçu dont nous avons parlé sur l'origine des séminaires, il traite dans une première partie de la constitution et de l'administration d'un grand séminaire, soit au spirituel, soit au temporel ; dans une seconde partie de la formation progressive de la vie sacerdotale des élèves du sanctuaire ; la dernière partie est consacrée à leur formation intellectuelle, par les études de philosophie et de théologie, qui les préparent à l'exercice du ministère sacerdotal.

Il est facile de comprendre par ce plan très succinct que quelques

chapitres intéresseront spécialement les directeurs des séminaires ; mais la plus grande partie du livre sera utile à tous les lecteurs, même aux laïques sérieux qui désirent donner une bonne direction à leur intelligence. Toujours inspiré par les enseignements du Saint-Siège et les maximes d'hommes tels que saint Charles Borromée, saint Vincent de Paul, M. Olier, M. le supérieur général de Saint-Sulpice n'écri pas une phrase qui ne soit remplie de réflexions profondes et utiles. L'inspiration est à la fois pieuse et élevée, telle qu'on doit l'attendre de l'intelligence distinguée et de l'expérience consommée de l'auteur.

Un enchaînement rigoureux de toutes les parties, une clarté parfaite dans l'idée et dans l'expression, une précision qui exclut tout ce qui ne va pas directement au but que l'auteur se propose, telles sont les qualités essentielles d'un ouvrage comme celui que nous annonçons, et ce sont celles que tout lecteur reconnaîtra dans le livre des Traditions de la Compagnie des prêtres de Saint-Sulpice. Il demeurera un modèle parfait dans ce genre de composition. Puisse-t-il avoir beaucoup de lecteurs dans tous les rangs de la société : aux prêtres il fournira une quantité de maximes d'après lesquelles ils doivent diriger leurs études, leur conduite et leur vie entière ; aux laïques il fera apprécier selon la vérité le clergé, qui ne peut que gagner à être connu selon la réalité des choses.

DOM PAUL PIOLIN.

LES VOCATIONS RELIGIEUSES.

L'émouvante affaire Gallet survenue à Auxerre et le procès qui en a précisé la physionomie ont non seulement déchaîné une fois de plus les colères des ennemis de l'Eglise, mais encore excité les susceptibilités et les critiques de beaucoup d'hommes sans parti pris.

De toutes parts, ce n'est que déclamations ardentes ou lamentations éplorées. Les violents réclament la suppression pure et simple des ordres monastiques, ceux de femmes s'entend, puisqu'on a supprimé presque tous les autres ; les modérés demandent qu'une législation prévoyante oppose au moins une digue solide à l'expansion des vocations religieuses. Eh bien ! j'ai le regret de le dire aux uns et aux autres, la suppression n'y ferait rien ; la loi n'y pourrait rien.

Le législateur n'a pas trouvé le moyen légal d'empêcher le fils majeur ou la fille majeure de se marier contre le gré de ses parents ; il a dû même renoncer à le chercher et se convaincre qu'une heure vient où l'autorité du père doit expirer devant la volonté de l'enfant. Il a considéré qu'avec l'obligation des sommations respectueuses, il avait épuisé le droit paternel contre le droit filial et que cette formalité accomplie, l'enfant, sous sa seule responsabilité, peut se marier ainsi qu'il lui convient.

Il en serait de même pour ceux qu'entraîne la vocation religieuse. Leur imposât-on la nécessité de procéder préalablement aux actes de respect, les vocations, un moment entravées, n'en conserveraient pas moins leur empire. La vierge " brûlée des feux divins, " qui n'hésite pas, convaincue qu'elle obéit à l'ordre d'en haut, à fuir la maison paternelle, à se dérober à d'émouvantes supplications, à de douloureux adieux, n'hésiterait pas davantage à signifier légalement sa volonté. Le déchirement même que lui causerait l'accomplissement d'un si rigoureux devoir serait considéré par elle comme un sacrifice nécessaire ; elle l'offrirait au ciel. Il n'y aurait pas dans les cloîtres une novice de moins.

La suppression définitive des communautés religieuses ne serait pas plus efficace pour empêcher ni ralentir le recrutement de leur personnel. Chaque jour, il part de notre pays des jeunes hommes qui vont, dans les noviciats que les ordres supprimés en France ont créés à l'étranger, se soumettre à l'apprentissage de la vie monastique. Ce qu'ils font, les femmes le feraient avec plus d'entrain encore, dominées par l'irrésistible puissance de la vocation. C'est donc la vocation qui est l'ennemi, si ennemi il y a. Mais celui-là, je mets bien qu'il que ce soit au défi de le vaincre et, eût il été chassé un jour, de l'empêcher de revenir.

Comment naissent-elles, ces vocations religieuses ? Comment s'emparent-elles d'âmes frêles et tendres ? Comment les transforment-elles jusqu'à les rendre insensibles aux séductions du monde, aux obsessions familiales, aux larmes maternelles ? Comment leur communiquent-elles cette intrépidité qui, plus tard, en face de périls redoutables, au chevet des malades, devant les morts, pendant les épidémies, sur les champs de bataille, dans les rigueurs du cloître, se révélera chez la religieuse comme chez le moine ?

Il est d'usage de dire que l'éducation première, le milieu y sont pour beaucoup. C'est peut-être vrai, mais non d'une vérité absolue. Contrairement à une opinion à tort répandue, il s'en faut que tous les hommes et toutes les femmes qui peuplent les couvents aient été élevés dans des communautés religieuses. J'en sais que rien n'avait préparés à la destinée qu'ils ont choisie, ni leur manière de vivre, ni les exemples qu'ils avaient sous les yeux, ni les enseignements qu'ils recevaient. Il en est même que tout semblait en détourner.

Vers la fin de l'Empire, Paris a connu une femme qui, sans tenir la première place dans le monde de la galanterie, dut à sa beauté, à son luxe, une heure de célébrité. Je ne la nommerai pas ; je craindrais de troubler la retraite où elle vit repentie et oubliée. Mais je peux, sans la nommer, rappeler qu'il lui était née une fille, fleur d'innocence, éclosa sur le fumier de Paris. Elle la fit élever en Angleterre et ne la rappela près d'elle que pour la marier à un étranger.

Pendant les quelques semaines qui précédèrent l'arrivée du fiancé, l'enfant, chaque dimanche, allait, en compagnie d'une femme de chambre, assister aux offices, non à sa paroisse, mais dans la chapelle d'un couvent voisin de la maison, un couvent de Carmélites. Un soir, à l'issue d'une cérémonie qui s'était longtemps prolongée, elle rentra plus grave que de coutume. Après le dîner, se trouvant seule avec sa mère, elle lui dit tout à coup :

— Tout bien réfléchi, maman, je renonce à me marier.

— Tu renonces !...

— Je veux être religieuse.

La mère tomba de son haut.

— Religieuse, toi !

— Oui, maman, religieuse, pourquoi pas ?

Et, doucement, elle souriait, comme s'il ne se fût pas agi de s'engager dans un avenir de mortifications et de souffrances.

Personne cependant ne l'avait poussée vers cet avenir ; personne ne lui en avait doré les perspectives austères. Mais, dans l'ombre de la chapelle silencieuse où elle allait prier, à travers les vapeurs de l'encens flottant sur l'autel, au son monotone de la psalmodie des Sœurs derrière la grille claustrale, elle avait entendu l'appel divin, et à cet appel elle obéissait. Elle est entrée, non aux Carmélites, mais dans un ordre voué à l'éducation des enfants et aux soins des malades.

Que d'autres exemples analogues pourraient être rappelés ! N'est ce pas aussi une vocation spontanée, indépendante de toute action extérieure, celle qui mène vers le cloître de riches et belles héritières pour qui la vie n'a qu'attraits et charme ? Fortune, hommages, existence opulente, elles abandonnent tout pour embrasser une carrière de sacrifice et d'incessante immolation. A qui pourrait-on reprocher de les avoir séduites et entraînées ?

L'éducation de ma première enfance a été confiée à un prêtre, qu'une vocation du même genre avait conduit au sacerdoce. A un nom aristocratique, à un patrimoine opulent, il joignait à vingt ans la beauté d'un jeune dieu. Dans le monde, il n'eût trouvé que complaisances et sourires ; pour y être heureux sans effort, il n'aurait eu qu'à vouloir et à s'abandonner. Tant de doux privilèges assurés dès son berceau, ne l'empêchèrent pas de vouloir être prêtre. Quand il annonça ce dessein à sa famille, il provoqua parmi elle le plus violent désespoir. On le supplia d'y renoncer ; il demeura inflexible.

Cependant, il était fils unique, le dernier héritier de son nom. On obtint de lui qu'il irait vivre à Paris durant une année, afin de mettre à l'épreuve la sincérité de sa vocation, en la mesurant aux séductions du monde. Il y alla. Mais, au bout de quelques mois, après avoir distribué aux pauvres l'argent destiné à ses plaisirs, il entra au séminaire. Il a été un prêtre admirable. Il se nommait le marquis d'Alzon. C'est lui qui a restauré en France l'ordre des Augustins de l'Assomption.

Que pourraient contre de telles vocations les lois que quelques-uns conseillent ? N'est il pas évident que les lois ne sauraient prévaloir contre ces énergies surexcitées, capables, si l'on tentait d'en maîtriser les manifestations, d'aller jusqu'au martyre ?

Ce n'est donc pas les ordres monastiques qu'il faut accuser de faire naître les vocations et de les attiser. Elles naissent le plus souvent sans eux, en dehors d'eux. Sauf de très rares exceptions, et loin de trouver des excitations et des encouragements auprès des supérieurs des communautés, ceux qui vont les consulter n'entendent d'abord qu'avis et remontrances plus propres à les décourager qu'à les retenir si leur vocation n'est pas sincère.

Ce que les ordres redoutent par-dessus tout, ce sont les postulants poussés seulement vers eux par des excitations romanesques ou des imaginations malades. Ce qu'ils recherchent, ce sont les âmes bien trempées dans un corps robuste. A quiconque vient s'offrir, ils ne montrent d'abord l'existence monacale que sous ses aspects les plus redoutables, à travers les dures épreuves d'un sévère noviciat, de telle sorte qu'on peut bien croire que ceux qui les affrontent sans faiblir sont véritablement des élus.

Et malgré ces épreuves, en dépit des persécutions exercées contre l'Eglise, peut-être même à cause de ces persécutions jamais les vocations n'ont été plus nombreuses. La supérieure d'une des plus importantes communautés de Paris, une femme éminente, la fille d'un ancien pair de France, me disait naguère qu'il n'est pas de jour où elle n'ait à refuser ou à ajourner des postulants pressés de prendre l'habit. Et c'est vrai ; les couvents sont pleins, aussi bien ceux où la vie se passe en mortifications et en prières, que ceux où l'on dresse des gardes vigilantes pour les malades et les vieillards, des éducatrices pour l'enfance.

Que ces choses qu'il faut constater plaisent ou déplaisent, c'est à tort qu'on en impute la responsabilité à des causes humaines. Elles procèdent de causes hors de notre portée, elles échappent à l'action des hommes ; et c'est pour cela que la question si grave qu'elles soulèvent n'est pas de celles qu'on résout par des lois. Elle est de celles qu'on ne résoudra pas.

Tant qu'on n'aura pas adouci la vie et supprimé la mort ; tant que dans les cœurs on n'aura pas tari la poésie, glacé l'enthousiasme et tué la foi ; tant qu'on n'aura pas dérobé aux imaginations les perspectives d'un au delà troublant et mystérieux, ténèbres pour les uns, lumière pour les autres ; tant que l'être humain souffrira, pleurera, pensera, priera ; tant qu'il y aura des âmes accessibles au repentir et d'autres âmes dévorées du besoin de se dévouer, il y aura des vocations religieuses ; il y en aura, malgré les efforts des hommes, malgré les milieux, malgré l'éducation. Et rien ne pourra les ébranler ni les désarmer.

Et tant qu'il y aura des vocations religieuses, il y aura des parents pour en souffrir, pour bénir ou maudire ce pouvoir inex-

pliqué qui, se jetant au travers de leurs projets, vient arracher au foyer familial, pour le donner à Dieu, l'enfant dont ils avaient pétri l'intelligence et le cœur en vue d'un autre avenir.

LES FRANÇAIS DANS L'EMPIRE TURC.

Un prêtre catholique de rit grec écrit de Bursa, l'une des trois capitales de l'empire turc, au *Moniteur de Rome*, une lettre à faire pleurer tout Français digne de ce nom :

“ Les nouvelles qui nous arrivent par les journaux européens, nous font rougir devant nos musulmans. La spoliation des biens ecclésiastiques, la démolition des églises, l'expulsion des communautés religieuses, l'hostilité des gouvernements contre l'Eglise, les profanations, les irrévérences, les sacrilèges qui, malheureusement, sont devenus des nouvelles ordinaires, nous sont journellement reprochés par les journaux anticatholiques de la Turquie. “ Les Européens, disent-ils, parlent mal de nous, mais nous respectons mieux qu'eux la liberté de conscience ; les évêques et les prêtres exercent ici librement leur ministère ; les cérémonies privées et publiques ne sont jamais troublées ; les biens appartenant aux églises sont intacts et en pleine sûreté ; dans les écoles on est libre d'instruire la jeunesse ; le nom de Dieu et la Religion n'y sont pas supprimés. Pourquoi donc les nations qui se disent civilisées agissent-elles si différemment ? ” Que répondre à ces questions ? En effet, ici nous sommes entièrement libres ; chaque fois que nous faisons publiquement les cérémonies religieuses nous sommes parfaitement respectés.

“ Plusieurs schismatiques qui avaient vu à Constantinople, le jour de la Fête-Dieu, la procession solennelle du Saint-Sacrement parcourir les rues, nous ont priés de faire ici de même, et ils se sont mis bien volontiers à notre service dans tout ce qui concerne l'honneur de Dieu et de l'Eucharistie ; ils ont, par exemple, balayé les rues, orné la façade de leurs maisons, etc.

“ J'ai le soin spirituel des Latins de Bursa, faute de curé latin. S. G. Mgr Rotelli, le Nonce Apostolique de Constantinople, a bien voulu me confier cette mission par *interim*. Il y a peu de temps, une dame catholique a demandé le Saint-Viatique. La maison n'était pas près de l'église : on a cependant désiré que le bon Dieu y fût porté publiquement, ce qui est défendu dans votre Rome. Les Sœurs de charité, avec leurs enfants, précédaient les cierges à la main et quelques fidèles suivaient respectueusement le T.-S. Sacrement ; on a vu des Turcs même donner des marques de leur respect. C'est alors que j'ai réfléchi sur la déplorable situation des pays catholiques, où l'on défend de témoigner à Dieu ce culte public qu'ici nous avons toute liberté de pratiquer.

“ Quand nos évêques, qui sont membres du conseil du gouverneur de Vilayet, sollicitent quelque faveur pour nos communautés,

nos églises, nos écoles, le conseil turc ne manque pas de leur faire remarquer la bénignité du gouvernement turc envers les chrétiens, si mal traités en Europe par les Francs. (Le mot franc ou français équivaut ici au mot catholique, parce que les Français étaient connus en Orient comme protecteurs des catholiques ; et même, dans plusieurs pays, les catholiques orientaux s'appellent Francs ou Français). On ne peut pas s'expliquer ici comment il peut se faire que les Français soient ennemis des catholiques.

“ Ce qui se passe maintenant en Europe, et la mauvaise conduite des soi-disant chrétiens de France et d'Italie font perdre aux Français leur influence et leur réputation.

“ A présent le nom Franc commence à signifier : l'homme sans Dieu, sans Religion ! Quel malheur ! la puissante nation française, notre invincible protectrice à nous, pauvres catholiques orientaux dont nous nous glorifions autrefois d'être coreligionnaires, perd entièrement sa réputation ; tout le monde se moque de nous à présent, tandis qu'autrefois la France catholique faisait respecter notre droit devant les nations. Nous ne pouvons plus ouvrir la bouche, nous sommes couverts de confusion : *Non possumus avertire os, confusio et opprobrium facti sumus*. Ah ! quand reviendra l'heureux jour où les ennemis du nom chrétien n'auront rien à reprocher aux chrétiens de l'Europe ? Que le bon Dieu accélère cet heureux moment ! ”

NOUVELLES RELIGIEUSES.

Plusieurs journaux étrangers donnent la nouvelle suivante ; nous la reproduisons à titre de renseignements :

“ On assure que le gouvernement chinois enverra, à la fin du mois de décembre, un personnage important chargé d'annoncer au Pape la majorité de l'empereur et de lui présenter les hommages de l'empereur et de la famille impériale.

“ Cet envoyé extraordinaire ne doit arriver à Rome qu'à l'époque de la majorité de l'empereur.”

Pendant la discussion à la Chambre française de la loi sur l'instruction primaire, un député radical s'était écrié : “ Les catholiques sont hors la loi.” Le journal le *Nord* fait à ce propos les réflexions suivantes :

“ Dès le lendemain, cette interruption, qui avait été télégraphiée le jour même à Shanghai, était répandue dans tous les ports chinois ouverts aux Européens. Voilà pour les fonctionnaires chinois qui feraient molester, maltraiter, spolier des chrétiens, une réponse toute faite aux protestations des agents consulaires français dont la protection serait invoquée par les victimes. On conçoit l'empressement avec lequel la malencontreuse phrase a été transmise en Chine au moment où la question du protectorat

religieux de la France est en suspens, car elle peut servir d'argument à ceux qui, pour destituer la France de ce protectorat, la représentent comme poursuivant, sous le manteau de ce dernier, une influence exclusivement politique, et à ceux également qui soutiennent, pour arriver aux mêmes fins, qu'elle n'est plus qualifiée pour assumer cette tâche et que la mission qui lui avait été reconnue autrefois ne peut être plus utilement remplie que par le Saint-Siège."

La *Riforma*, organe des libéraux italiens et de M. Crespi n'a rien trouvé de mieux pour transformer Rome que de conseiller au gouvernement de raser toutes les églises. Ce journal dit en effet :

Imaginez-vous combien la question de la transformation de Rome serait simplifiée, si l'idée des deux triumvirs de la dernière République romaine — c'est-à-dire de faire sauter en l'air toutes les églises avant de rendre la ville aux culottes rouges, — avait été réalisée.

La *Riforma* raconte qu'en 1819, une mine avait été creusée sous un des quatre grands piliers de la façade de Saint-Pierre, et regrette qu'un des chefs de la révolution, Alberto Mario, soit arrivé assez à temps pour empêcher l'accomplissement de cet acte de vandalisme. "Saint-Pierre disparu, dit-elle, la solution de la question romaine eut été plus facile."

Voilà ce qui s'écrit à Rome, en 1886, sous les yeux du gouvernement italien, dans l'un des principaux organes du parti libéral !

On écrit de Rome à des journaux de Paris que la paix religieuse, la plus large, la plus complète, va être définitivement établie entre l'empire d'Allemagne et le Vatican.

Pour satisfaire les revendications de Léon XIII et répondre ainsi au vœu de tous les catholiques allemands, M. de Bismarck, — s'il faut en croire les nouvelles puisées aux sources les plus sûres, — se déclare prêt à effacer jusqu'aux derniers vestiges des lois de Mai.

Le memorandum remis à la Chancellerie pontificale, par M. Schläzer, ne fait point de réserves, et le diplomate prussien promet par avance la rentrée de *tous les ordres* religieux et l'extinction du service militaire pour le clergé régulier et séculier, à tous les degrés de la hiérarchie catholique.

Après avoir mis obstacle, dit la *Gazette de France*, à ce que le Souverain-Pontife prit sous sa protection les chrétiens d'Orient ; après avoir obtenu de la paternelle bienveillance de Léon XIII que, par considération pour la France, aucun Nonce ne fut envoyé à Pékin, M. de Freycinet s'est hautement félicité de ce qu'il a appelé une victoire. Comme pour son intervention en Grèce, la victoire de M. de Freycinet est sur le point de se changer en une piteuse défaite. Ce que le Souverain-Pontife n'a pas accompli, les nations européennes sont sur le point de le faire.

A l'instigation d'ti gouvernement chinois,—inspiré par la chancellerie de Berlin,—la Belgique, l'Italie et l'Espagne ont annoncé déjà qu'elles allaient prendre directement en Chine la protection de leurs nationaux.

Combien plus l'amour-propre et les intérêts français vont avoir à souffrir de cette décision internationale qu'ils n'auraient été froissés par l'établissement d'une nonciature dans l'Extrême-Orient.

L'administrateur apostolique du Tessin, en Suisse, Mgr Lachat, étant mort, M. le vicaire-général Cartelli est chargé de gouverner les affaires religieuses. Il les gouvernera jusqu'à ce que les trois autorités—le Saint-Siège qui s'est réservé le droit de nommer le successeur de Mgr Lachat, le gouverneur du Tessin et le Conseil fédéral—se soient mises d'accord pour une solution provisoire ou définitive de la question ecclésiastique.

Le *Bund*, organe officieux des autorités fédérales, prévoit qu'un nouvel administrateur apostolique sera donné aux paroisses tessi-noises dans les mêmes conditions qui avaient été faites à Mgr Lachat. Il serait bien difficile qu'il en fût autrement.

Plusieurs journaux italiens et étrangers avaient annoncé que Manlio Garibaldi, le dernier des fils du héros des deux mondes, avait reçu le baptême, à Turin, des mains de S. Em. le cardinal Alimonda qui lui aurait aussi donné la confirmation et la première communion. Cette prétendue nouvelle est démentie en ces termes par le *Corriere di Torino* :

“ Informations prises, nous regrettons de devoir déclarer qu'il est faux que Manlio Garibaldi ait reçu le saint baptême, malgré la nouvelle qui en a été donnée par plusieurs journaux italiens et étrangers que nous nous sommes cependant abstenus de reproduire. Nous faisons des vœux pour que Dieu accorde au jeune homme cette grâce signalée.

Encore une vocation religieuse que rien ne pouvait faire prévoir et qui n'est certainement pas due à l'influence du milieu.

M. Olivieri, lieutenant de vaisseau, officier de marine du plus brillant avenir, vient de se renfermer à la Trappe.

Entré le premier dans les forts de Hué, mis à l'ordre du jour à la prise de Bac-Ninh, M. Olivieri avait été fait chevalier de la Légion d'honneur pour action d'éclat au bombardement de Fou-Tchéou.

M. Olivieri n'a pas encore vingt-six ans.

Il ne suffit pas aux républicains, même modérés, que la loi sur la laïcisation ait été votée ; il faut l'appliquer au plus vite. C'est le conseil que donne la *République française* au gouvernement.

“ Si l'on attendait, pour opérer la réforme, que le délai fût atteint, outre qu'on retarderait l'accomplissement des promesses

formelles de la loi, et qu'on frustrerait dans leurs légitimes espérances les brevetés laïques, on s'exposerait à rencontrer dans cinq ans, une échéance grave, la laïcisation du jour au lendemain de cinq ou six cents écoles à la fois.

“ Il serait imprudent de préparer à l'avenir une pareille difficulté qui rappellerait celle de l'exécution des décrets en 1881 ; et il est de toute nécessité que, dès à présent, le gouvernement exécute la loi, en saisissant toutes les occasions possibles de substituer des laïques aux congréganistes. La loi nouvelle ne serait qu'un leurre, si elle n'avait pas pour résultat immédiat d'accélérer les progrès de la laïcisation. ”

L'article est signé G. Compayré, c'est le nom de l'auteur d'un manuel fort connu et condamné par la Congrégation de l'Index.

Après la laïcisation des écoles primaires voici que les radicaux demandent autre chose. C'était fatal.

Le *Mot d'Ordre* exige la suppression des Aumôniers des Lycées.

“ La bourgeoisie, elle aussi, doit être préservée. Les lycées sont encore dominés par le passé. L'Aumônier est un fonctionnaire encore puissant. Il faut qu'il disparaisse. L'école primaire est affranchie ; il faut maintenant délivrer l'école secondaire. L'union politique et l'égalité morale des Français est à ce prix. A quand la loi sur l'enseignement secondaire laïque ? ”

Le *Radical* fait au gouvernement une sommation analogue.

La Commission qui ne veut pas déplaire à ces bons radicaux diminue pour cette année le crédit de 30,000 francs, c'est un premier pas.

La *Lanterne*, elle, demande la suppression de l'aumônerie de la marine. Elle prend pour prétexte le scandale donné par l'amiral Aube qui s'est découvert respectueusement pendant la bénédiction du cuirassé le *Hoche* qui vient d'être lancé à Lorient.

D'autres journaux républicains plus opportunistes et surtout plus hypocrites que la *Lanterne* défendent les aumôniers de la marine et approuvent l'amiral. La *Paix*, entre autres, dit :

“ S'il n'y a pas un aumônier à bord le matelot se trouvera forcément privé de tout secours religieux pendant tout la durée du voyage, pendant ses maladies et à l'heure même de sa mort. La foi religieuse souffrira d'une telle privation. ”

Très bien nous ne pouvons qu'approuver le raisonnement du journal que l'on dit officieux. Priver nos marins du secours d'un aumônier, c'est évidemment violer la liberté religieuse. Mais écoutez comment la même feuille plaide la cause de l'amiral Aube :

“ Quant aux cérémonies religieuses et à la participation des chefs de l'armée de mer à ces cérémonies, ceux qui s'en plaignent n'ont jamais vécu quarante-huit heures au milieu des marins, sans quoi ils se garderaient bien de faire entendre de telles plaintes.

“ Qu'ils aillent en Bretagne et qu'ils essaient de faire entrer un matelot sur un bâtiment neuf, fût-ce sur un simple bateau de

pêche, qui n'aurait pas été baptisé et n'aurait pas été béni par le prêtre, et ils verront à quelle absolue résistance ils se heurteront. Ils ne rencontreront pas sur toutes les côtes de l'Ouest un homme assez hardi pour naviguer sur un pareil bâtiment. ”

La *Paix* pense, cela va sans dire, que tout cela est préjugé “ absurde ”, mais il faut bien quelquefois s'incliner devant les préjugés, car “ il s'agit d'avoir une marine, et, pour avoir une marine, il faut prendre les hommes tels qu'ils sont et non tels qu'ils pourraient être s'ils avaient été à l'école de la libre-pensée ”.

Et voilà comment ceux qui se vantent d'être des sages et des modérés osent parler de la foi chrétienne ! N'est-il pas vrai que dans le fond ils sont du même avis que les plus violents ?

Les républicains et le ministre des Cultes ont déclaré fréquemment qu'en laïcisant les écoles primaires, ils entendaient respecter pleinement la liberté de tous. M. Jules Simon, dans le *Matin*, fait justice de cette affirmation qui n'est pour les catholiques qu'une cruelle fumisterie.

“ C'est, dit-on, la liberté pleine et entière. Non. C'est la liberté comme en Irlande. Le catholique Irlandais paie d'abord, en vertu de la loi, le clergé protestant. Après quoi, en vertu de sa volonté, il paie le clergé catholique. Il ne trouve pas que ce soit le meilleur régime du monde : et quand on ose lui dire que c'est un régime de liberté, il répond, avec M. Gladstone, qu'on se moque de lui et du sens commun. Il y a cette différence, au détriment des communes françaises, que les Irlandais trouveront toujours un prêtre ; mais quand la liberté sera un objet de luxe, les habitants de nos campagnes qui seront assez riches pour se livrer à cette prodigalité ne trouveront pas toujours un maître d'école à leur portée. Il serait ruineux de recourir à un précepteur. Ainsi, cette liberté, qu'on se vante de nous donner sous la république démocratique, sera à l'usage exclusif des riches, et les riches mêmes ne pourront pas toujours en profiter. Il est, en vérité, bien difficile de respecter les lois de la logique. Nous sommes une démocratie, et nous faisons de la liberté un objet de luxe. Nous sommes pour la liberté des communes, et nous ne laissons pas aux communes la plus indispensable et la plus précieuse des libertés. Nous crions bien haut que nous voulons la liberté de conscience, et on se demande, en présence des faits, pour qui nous la voulons et si ce n'est pas uniquement pour les athées. ”

On trouve cette perle dans l'*Avenir* de Château-Thierry :

“ Dimanche dernier, a eu lieu à Etampes, l'enterrement purement civil d'un enfant. Un grand nombre de personnes suivaient le cercueil. *La libre-pensée gagne de plus en plus du terrain !* ”

Il paraît que le grand nombre de personnes se réduisait à quatre dont l'adjoint de la commune. Le pauvre petit libre-penseur avait quatre mois ; si jeune et déjà libre-penseur !

HISTOIRE D'UN SOLDAT.

(suite et fin.)

Les changements de garnison se succédèrent, trouvant Clément toujours fidèle aux Frères et à l'Eglise. Il devint moniteur à l'école réglementaire et directeur des enfants de troupe. Dans les moments difficiles, le colonel l'employait au bureau du trésorier, car il entendait à merveille la comptabilité.

Son temps de service allait se terminer, lorsque le colonel invita Clément à contracter un rengagement. Mais le sous-officier songea à retourner à Lyon pour rejoindre ses amis, les Frères, et prendre leur habit. Il désirait aussi revenir au village afin de travailler la terre près de ses parents qui devenaient vieux.

Le colonel sut parler au cœur reconnaissant du soldat, et Clément resta sous les drapeaux.

Lorsqu'en 1852, les premières médailles militaires furent distribuées, le sous-officier Clément reçut cette distinction, à Paris, dans le Champs de-Mars, des mains du souverain. En descendant de cheval, son colonel le vit prendre le chemin de l'église Saint-Roch.

Désormais il fit une petite pension à sa famille avec le revenu de sa médaille militaire et ses économies.

En 1855, le colonel annonça au sous-officier Clément qu'il allait le proposer pour le grade d'officier. Celui-ci se défendit d'un tel honneur, ne s'en croyant pas digne, puis ses yeux se mouillèrent de larmes, et les paroles expirèrent sur ses lèvres.

Deux ans après Clément reçut son brevet de sous-lieutenant. Soldat en 1843, il était officier en 1857. Ces treize années d'initiation avaient été rudes, mais noblement employées, religieusement observées.

Clément était arrivé au régiment pauvre et ignorant, mettant sa confiance en Dieu, témoin de tous ses efforts. Dieu avait soutenu cet humble serviteur, il l'avait élevé et répandu sur lui la céleste lumière. Désormais, le lieutenant Clément appartenait au monde qui lui tenait compte du grand exemple qu'il avait donné.

Clément ne cessa jamais d'être modeste et digne. Ses principes religieux prirent une fermeté rare en nos temps de défaillance.

Les bornes de ce récit ne nous permettent pas de suivre Clément dans sa vie d'officier. Il parvint successivement aux grades de lieutenant et de capitaine. Au début de la dernière guerre, il commandait avec distinction un escadron de cavalerie.

Le 14 août 1870, à la bataille de Borny, le capitaine Clément fut atteint d'un éclat d'obus et emporté mourant. Il demanda l'aumônier et reçut les derniers sacrements avec un bonheur divin les yeux levés vers le Ciel, les mains jointes sur la poitrine.

Dieu lui rendit la vie. A quelque temps de là il quittait l'ambulance et remontait à cheval.

Dans un combat livré le 7 octobre, sous les murs de Metz, le capitaine reçut en plein visage un projectile qui fendit les lèvres et causa de graves désordres. Cette fois encore, le prêtre soutint ce soldat que Dieu sauva d'une mort presque certaine.

La guérison fut aussi complète que le permettait la science. Clément fut décoré de la Légion d'honneur. Il avait vingt-sept ans de bons services et deux blessures graves.

Pendant sa captivité en Allemagne, le capitaine fut attaché à un dépôt de blessés et de malades prisonniers comme lui. On le vit seconder nuit et jour les sœurs de Charité.

Le capitaine Clément, de retour en France, fit partie de l'armée qui reprit Paris sur les incendiaires de la Commune. Il fut blessé au bras près de Meudon.

Fatigué, souffrant, l'âme pleine de désolation, Clément prit sa retraite à la fin de 1871.

Voici la lettre qu'à cette occasion il écrivit à son ancien colonel devenu général :

“ Mon général, je suis rentré au pays comme j'avais l'honneur de vous le faire pressentir le premier janvier. Capitaine retraité, médaillé et décoré, je suis presque riche dans la montagne, j'ai acheté une jolie maison entre jardin et prairie pour mes vieux parents qui vivent avec moi. Grâce au bon Dieu, ma vieille mère est heureuse et mon vieux père se repose.

“ Mais ce n'est pas tout, mon général, car M. le Préfet a voulu que je fusse maire de la commune. Je n'ai pas pu refuser à cause des services à rendre.

“ Je vis comme un frère avec M. le Curé, et je lui parle souvent de notre bon régiment et quand j'ai fini, il me parle de Dieu qui m'a conduit par la main. ”

Cette histoire est vraie, le nom seul a été changé, parce que le capitaine vit dans sa mairie, et qu'il faut respecter sa modestie. Si quelque lecteur discret désirait connaître le nom et la demeure du capitaine, il serait facile de le satisfaire.

Cette page a été écrite pour prouver une vérité que bon nombre de curés de campagne peuvent traduire ainsi : “ J'ai semé le grain de froment, et Dieu l'a fait germer. ”

La philosophie est impuissante pour de tels phénomènes.

DÉCÈS DE LA SEMAINE.



C'est une sainte et salutaire pensée de
prier pour les morts, afin qu'ils soient
délivrés de leurs péchés.

xx Mach. XII, 46

PRIONS POUR NOS MORTS

Edouard Robert.—H. Richard, ép. Dion.—M. Basinet, ép. Gervais.—
Tou-saint Labelle.—Louis Cardinal.—L. Giroux, ép. Plisson.—A. Leroux.
—O. Allard.—L. Raymond, ve Perrault.—C. Belcourt, ép. Laroche.—
Her. Normandin, ép. L. Jarret.—Th. Rapin.—Ed. Chaperon.—M. C. L.
Bonnissant S-S.—M. Herigo, ve Meunier.—A. D'lcourt, ve Beaulieu.—
T. Lavigueur.—P. Lyners.—D. Langlois.—R. Cherry.—J. L. Petel.—
Mary Sulton.—L. P. Marchand.—F. Dussault, ép. Vaillancourt.—J. Pi-
card, ve Roch.—Cécile Gauthier.—C. Fraser, ép. L. Savariat.

DE PROFUNDIS.

REMEDÉ DU DR SEY, DE PARIS

est sans contredit, le meilleur spécifique connu pour prévenir les dérangements
des organes digestifs et pour guérir ces organes quand ils sont malades.

C'est un remède composé des aromatiques les plus purs, qui stimule les fonc-
tions digestives et qui loin d'affaiblir comme la plupart des médicaments, tonifie
au contraire et vivifie.

De plus, il contient une substance qui agit directement sur les intestins, de
sorte qu'à petites doses il prévient et guérit la constipation, et à doses plus élé-
vées, il agit comme un des purgatifs les plus efficaces.

Les certificats suivants donnent une preuve suffisante de l'efficacité du Remède
du Dr Sey.

Monsieur S. LACHANCE Montréal.

Je ne puis m'empêcher de reconnaître que le Remède du Dr Sey, dont vous êtes l'agent
unique, m'a fait un grand bien. De tous les spécimens dont j'ai fait usage pour régulariser
l'action des organes digestifs, c'est celui qui m'a donné le plus de satisfaction. Je le conseille
surtout aux personnes qui souffrent de la dyspepsie flatulente et j'espère que, comme
moi, elle verront leur santé s'améliorer notablement.

Veuillez croire à la respectueuse estime de votre bien dévoué L. J. LAUZON, Ptre.

Saint-Henri de Mascouche 10 octobre 1884.

M. Lachance Ayant fait usage du Remède du Dr Sey, pour la dyspepsie, je m'en suis très-
bien trouvé.

St Thomas, supérieure, salle d'Asile St-Vincent de Paul,

Montréal, 14 octobre 1884.

EN VENTE CHEZ TOUS LES PHARMACIENS \$1.00 LA BOUTEILLE.

Agent pour la Puissance,

S. LACHANCE, 646 ST-CATHERINE, MONTREAL

Succursale : Coin des RUES DESERY & NOTRE-DAME, HOCHELAGA.

PENTURES A RESSORT DE GEER

employées dans plus de trente églises
et dans un plus grand nombre d'édi-
fices publics, les seules durables.

AUSSI BOURRELETS EN CAOUTCHOUC POUR GARANTIR DU FROID PAR LES PORTES ET FENETRE

Chez **L. J. A. SURVEYER,**

1588, RUE NOTRE-DAME.

BEAUCHAMP & BÉTOURNAY

SAISON D'ÉTÉ. Assortiment complet et varié d'étoffes à robes des plus jo-
lies, et des meilleures fabriques. CACHEMIREs en très grande variété.

REDUCTION EXTRAORDINAIRE, dans les prix.

SPÉCIALITÉS D'ÉTOFFES, pour les communautés religieuses et les
pensionnats,

377 RUE SAINTE-CATHERINE MONTREAL



CLOCHES D'EGLISES
THE JONES BELL FOUNDRY CO.
 TROY N.-Y., U.-S.
MEARS & STAINBANK
 LONDRES-ANGLETERRE

REPRÉSENTÉS PAR
H. & J. RUSSEL
 22 RUE ST-NICOLAS, Montréal.
 AGENTS DE LA SOCIÉTÉ ANONYME DE BELGIQUE,
 FABRICANTS DE SOMMIERS EN EER.

BRITTON & BRUNET

PLOMBIEERS

Poseurs d'Appareils à Gaz

A EAU CHAUDE ET A VAPEUR
 TOUTES ESPECES DE TRAVAUX EN METAL
 COMMANDES EXECUTEES PROMPTEMENT

15, RUE CLAUDE

En face du Marché Bonsecours

MONTREAL

JOS. CHS. VAILLANCOURT
Menuisier & Charpentier
 45 PLACE JACQUES-CARTIER

MONTREAL.

Ouvrages de toutes sortes, en bois
 et en peinture,

A BAS PRIX

ÉTABLI EN 1859

HENRY R. GRAY

Chimiste-Pharmacien

144, Rue Saint-Laurent

MONTREAL.

Prescriptions des médecins préparée avec
 soin. Première qualité de drogues et matières
 chimiques.

AUX MESSIEURS DU CLERGE ET AUTRES.

ARTHUR SIMARD

— DOREUR ET MANUFACTURIER DE —

MOULURES POUR CADRES.

Marchand de Gravures sur acier, Chromos, etc. Un magnifique as-
 sortiment de miroirs dans tous les prix.

SPECIALITE

ENCADREMENT DE CHEMINS DE CROIX

— ET —

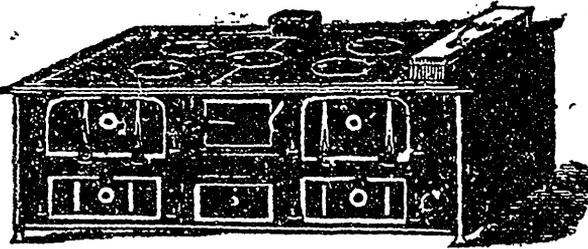
DECORATIONS POUR EGLISES

Atelier : ECOLE DE REFORME, RUE MIGNONNE

Magasin : No. 1662 RUE NOTRE-DAME, Montreal,

POELES de CUISINE FRANÇAIS en fer forgé.

LES
MEILLEURS
SUR LE
MARCHÉ
Adoptés



et approu-
vé par
un grand
nombre de
Pension-
nats, de
Convents,
d'Hospit-
ces et
d'Hôtels.

F. FROIDVAUX

No. 264, RUE SAINT-LAURENT, No. 264

Posage d'Appareils de chauffage, pour Édifices publics et particuliers.

OUVRAGE GARANTI

COMMANDES EXÉCUTÉES AVEC SOIN ET PROMPTITUDE—PRIX RAISONNABLES



POUR LAMPES DE SANCTUAIRES.

DECLAIRAGE POUR ETABLISSEMENTS PUBLICS, PENSIONNATS COLLEGES.
Pureté garantie.

DE TOUTES SORTES POUR L'INDUSTRIE.

ESSENCES ET PARFUMS, PRODUITS CHIMIQUES.

L. E. MORIN, jr. 14 Rue St-Thérèse, Montréal.

PEPIN & BOIRE

FACTEURS D'ORGUES D'EGLISE ET DE SALON

No. 605 Rue Sanguinet, Montréal.

30 ANS D'EXPERIENCE CHEZ MM. S. R. WERREN & FILS,

TORONTO

Satisfaction garantie et conditions faciles. Réparation et accordage exécutés promptement et à bas prix

Spécialité de Bois de Charpente et de Menuiserie pour les Eglises, Chapelles & Couvents, pour les sculptures, etc. Service prompt

HURTEAU & FRERE,

92 Rue SANGUINET. MONTREAL.

RECOMPENSE ! DE \$10 a \$50,
à toute personne qui nous in-
formera de quelque vacance

d'instituteurs dans les écoles ou de demandes. Pas de trouble ni de
épense. Adresser un timbre pour circulaire à

PAGENCE DES ECOLES, CHICAGO;
185 South Clarke St.

N. B. Nous avons besoin de toutes sortes d'instituteurs pour les écoles et les familles.

ORGUES--HARMONIUMS DOMINION

—FABRIQUÉS SPÉCIALEMENT POUR L. E. N. PRATTE.—

PAR LA

COMPAGNIE D'ORGUES ET DE PIANOS DOMINION, BOWMANVILLE, ONT.

A l'usage des Eglises et des chapelles de communautés, d'après des devis particuliers et autres que ceux du catalogue, ga garantis pour 5 ans et surpassant en RICHESSE, en PUISSANCE et en SŒAVITÉ DE SON les meilleurs instruments de fabrication étrangère. Les plus éminents Organistes du pays recommandent les Orgues-Harmoniums "DOMINION".

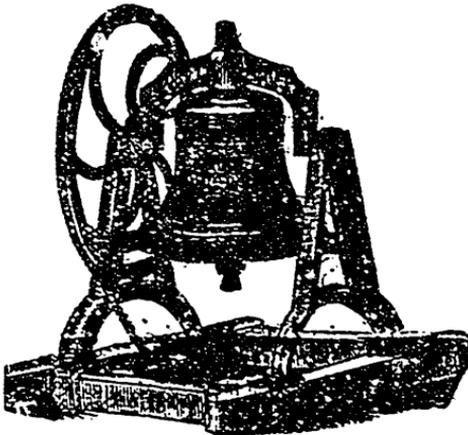
Satisfaction garantie et conditions faciles

Toujours en magasins, L'ASSORTIMENT LE PLUS VARIÉ QU'IL Y AIT EN CANADA. Commandes par la Poste et autres remplies avec diligence. Grande réduction de Prix.

L. E. N. PRATTE

Agent général pour la province de Québec.

1678 RUE NOTRE-DAME, Montréal.



FONDERIE CANADIENNE CLOCHES

POUR EGLISES COLLEGES ET COUVENTS

Seules ou en Carillons
AVEC MONTURES EN FER OU EN BOIS

A meilleur marche et de meilleure
qualité que les cloches anglaises
ou américaines.

Fournitures pour intérieur
des églises.

Appareils de chauffage d'après les
meilleures systèmes.

E. CHANTELOUP, 593, Rue Craig, Montréal, P. Q.

UNE SPECIALITÉ

MESSIEURS LES ÉCONOMES FERONT BIEN DE VISITER

LES

NOUVEAUX MARCHÉS A BEURRE

DE

J. B. RICHER

POUR LEURS PROVISIONS D'AUTOMNE

MARCHÉ CENTRE

468½ Rue LAGAUCHETIÈRE, 468½

SUCCURSALE AU MARCHÉ ST ANTOINE, RUE LAMONTAGNE, MONTRÉAL,

